

## UN CADRE DE REFERENCE COMMUN POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE AU LYCEE MARCELLE BONJOUR

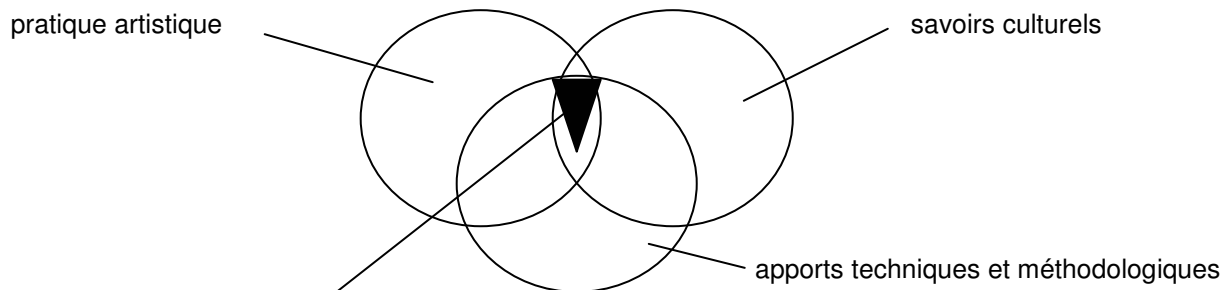
- **Comme tout enseignement**, l'enseignement de danse est mis en œuvre en référence à un programme national qui définit :
  - une articulation entre des objectifs / des contenus / des méthodes / des compétences à atteindre ;
  - une architecture progressive de formation sur trois ans, située dans le cadre d'une série (la série L), d'une grille horaire, d'un groupe de disciplines (les 7 domaines artistiques enseignés en lycée);
  - des modalités d'évaluation - formative et sommative - des savoirs et compétences à maîtriser par les élèves pour chaque niveau ;

L'évaluation des compétences atteintes par les élèves en fin de cycle de formation se fait au baccalauréat dans une épreuve définie en cohérence avec les programmes.

- **De manière spécifique**, l'enseignement de danse en série L est mis en œuvre à partir d'un cadre de référence constitué par :

### 1. le préambule commun à tous les programmes des enseignements artistiques

- pose le principe de l'équilibre entre **3 composantes** : **pratique artistique, savoirs culturels, apports techniques et méthodologiques** ;
- s'articule, dans le cas de la danse, autour et à partir des œuvres et pratiques dansées étudiées :



à l'intersection des trois composantes,  
l'atelier, l'œuvre, l'écrit, l'improvisation,  
la composition, le partenariat ...

- précise les caractéristiques et éléments constitutifs de chaque composante

2. **le principe d'une équipe pédagogique** constituée de professeurs d'éducation physique et sportive et d'autres disciplines (artistiques et littéraires), responsable du contenu des séquences et de la progression par année, qui s'associe les compétences d'un partenaire culturel et d'artistes;
3. **les 3 rôles** à faire assumer par l'élève : **élève-danseur, élève-compositeur, élève-spectateur** ;
4. **les éléments fondamentaux de l'élaboration du mouvement dansé** (cf. programme de seconde) et **de l'écriture de la danse**
5. **Les compétences artistiques, culturelles, techniques et méthodologiques** à atteindre par les élèves à la fin de chaque niveau en seconde, première et terminale.

